



HAL
open science

Les Germains et l'Empire chez les historiens romains, de Tacite au début du Ve s.

Blaise Pichon

► **To cite this version:**

Blaise Pichon. Les Germains et l'Empire chez les historiens romains, de Tacite au début du Ve s.. Jean-Claude Caron; Laurent Lamoine; Natividad Planas. Entre traces mémorielles et marques corporelles. Regards sur l'ennemi de l'Antiquité à nos jours, Presses Universitaires Blaise-Pascal, pp.61-84, 2014, Histoires croisées, 978-2-84516-678-3. hal-04673643

HAL Id: hal-04673643

<https://hal.science/hal-04673643v1>

Submitted on 16 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Sous la direction de
Jean-Claude Caron, Laurent Lamoine
et Natividad Planas*



Collection Histoires croisées

ENTRE TRACES MÉMORIELLES ET MARQUES CORPORELLES

REGARDS SUR L'ENNEMI
DE L'ANTIQUITÉ À NOS JOURS



Presses universitaires Blaise Pascal

ENTRE TRACES MÉMORIELLES ET MARQUES CORPORELLES

REGARDS SUR L'ENNEMI
DE L'ANTIQUITÉ À NOS JOURS



Collection "Histoires croisées"
publiée par le Centre d'Histoire "Espaces et Cultures" (CHEC), Clermont-Ferrand.

Illustration de couverture:
I. Courtin, Cusset, lithographie extraite de l'Ancien Bourbonnais
par Achille Allier, 1838.
BCIU de Clermont-Ferrand, cliché UBP.

Vignette: Révolution de 1830. Soldat en naissant,
le français ne compte pas les années quand il faut vaincre,
lithographie en couleurs, s. d., Paris, chez Codoni.

ISBN (version papier): 978-2-84516-678-3

ISBN (PDF): 978-2-84516-679-0

Dépôt légal: quatrième trimestre 2014

*Sous la direction de
Jean-Claude Caron, Laurent Lamoine
et Natividad Planas*



Collection Histoires croisées

ENTRE TRACES MÉMORIELLES ET MARQUES CORPORELLES

REGARDS SUR L'ENNEMI
DE L'ANTIQUITÉ À NOS JOURS

2 0 1 4

Presses universitaires Blaise Pascal

LES AUTEURS

- BOUCHET Julien, ATER à l'Université Blaise Pascal – Clermont 2
- CARON Jean-Claude, Professeur d'histoire contemporaine, Université Blaise Pascal – Clermont 2 ; Membre de l'IUF
- CAVAILLÉ Jean-Pierre, École des hautes études en sciences sociales
- DORNEL Laurent, Maître de conférences en histoire contemporaine – Université de Pau et des Pays de l'Adour / ITEM (EA 3002) ; Centre d'histoire sociale du XX^e siècle (UMR 8058)
- FIERRO Maribel, Directrice de recherche – Consejo Superior de Investigaciones Científicas (CSIC)
- GARCÍA RIAZA Enrique, Profesor Titular de Historia Antigua – Universitat de les Illes Balears / Grupo Occidens
- GIUDICELLI Christophe, Maître de conférences sur chaire mixte CNRS (CERHIO / équipe CHACAL) – Université Rennes 2
- LA MOINE Laurent, Maître de conférences en histoire romaine, Université Blaise Pascal – Clermont 2
- MALLART Louise, Fonctionnaire stagiaire en histoire-géographie
- MARCELLA Valentina, Doctorante au Département d'Histoire et Civilisation européenne, Institut universitaire européen, Florence (Italie)
- MÜLLER Martin, Doctorant au Département d'Histoire et Civilisation européenne, Institut universitaire européen, Florence (Italie)
- NEF Annliese, Maître de conférences en histoire médiévale – Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; UMR 8167 « Orient et Méditerranée » ; IUF
- OUALDI M'hamed, Associate Professor, Histoire moderne et contemporaine du Maghreb – Princeton University
- PALOMO Federico, Profesor Titular de Historia Moderna – Universidad Complutense de Madrid
- PÉREZ TOSTADO Igor, Profesor Contratado Doctor (Permanent Lecturer) – Universidad Pablo de Olavide, Séville (Espagne)
- PICHON Blaise, Maître de conférences en histoire et archéologie romaine, Université Blaise Pascal – Clermont 2
- PIVOTEAU Sébastien, Doctorant en histoire moderne, Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » (EA 1001), Université Blaise Pascal – Clermont 2
- PLANAS Natividad, Maître de conférences en histoire moderne, Université Blaise Pascal – Clermont 2
- RENAUT Luc, Maître de conférences en histoire de l'art et Membre du CRHIPA – Université Pierre-Mendès-France (Grenoble)

LES GERMAINS ET L'EMPIRE CHEZ LES HISTORIENS ROMAINS, DE TACITE AU DÉBUT DU V^E SIÈCLE

Blaise Picbon

Résumé – Entre la fin du I^{er} siècle, moment où la Germanie est perçue comme un monde extérieur et barbare, indigne d'être conquis en totalité par les Romains, si l'on en croit la propagande impériale, et le début du V^e siècle, lorsque les pressions extérieures sur l'Empire deviennent de plus en plus fortes, le discours sur les Germains chez les historiens romains est surtout présent en contexte d'affrontement. L'analyse des témoignages relatifs aux relations germano-romaines, en temps de guerre comme en temps de paix, montre l'importance des conflits dans le discours historique romain, et l'ambiguïté de la position de certains historiens, comme Tacite ou Ammien Marcellin, tiraillés entre les *topoi* ethnographiques et la réalité des Germains auxquels Rome est confrontée. L'analyse du discours sur l'influence de la civilisation romaine chez les Germains et sur la germanité à l'intérieur de l'Empire, en particulier durant l'Antiquité tardive, est riche d'enseignements. Dans certains récits historiques, les Germains contribuent à l'édification du portrait moral du mauvais empereur; dans d'autres, l'historien met en valeur des figures de "bons Germains" au service de l'Empire.

Abstract – Between the end of the first century, when according to imperial propaganda, Germany was seen as a barbaric, outside world not even worthy of total Roman conquest, and the beginning of the fifth century, when external pressures on the Empire increased, Roman historians discussed Germans largely in the context of confrontation. Analysis of the evidence relating to Roman-German relations in times of war as in times of peace, demonstrates the importance of these conflicts in the Roman historical discourse, and the ambiguity of the position of some historians, such as Tacitus or Ammianus, torn between ethnographic *topoi* and the German reality that Rome faced. Analysis of discourse on the influence of Roman civilization among the Germans as well as that of the latter within the Empire, especially during late antiquity, is instructive. In some historical accounts, Germans contribute to the construction of the moral portrait of a bad emperor, while in others the historian highlights the importance of "good Germans" in the service of the Empire.

Entre la fin du I^{er} siècle, moment où la Germanie est perçue comme un monde extérieur et barbare, indigne d'être conquis en totalité par les Romains si l'on en croit la propagande impériale, et le début du V^e siècle, lorsque les pressions extérieures sur l'Empire deviennent de plus en plus fortes, le discours sur les Germains chez les historiens romains¹ est surtout présent en contexte d'affrontement, soit à propos de confrontations récentes², soit à propos de conflits plus anciens (les campagnes de la fin du règne d'Auguste, le désastre de Varus et le soulèvement de Civilis³). Ces contextes d'affrontements s'inscrivent plutôt dans le cadre de guerres extérieures, mais les Germains sont aussi présents dans le récit des guerres civiles⁴. Les historiens ne s'intéressent aux Germains qu'à l'occasion de leurs rapports avec les Romains, mais cela ne constitue nullement une originalité.

La définition des Germains par les Romains évolue entre leur "invention" césarienne⁵ et l'Antiquité tardive⁶. Pour la cohérence de mon propos, j'en resterai à la zone géographique définie comme germanique par Tacite. Jusqu'à la fin du III^e siècle, les Germains sont souvent appréhendés comme un tout par les Romains, même s'ils mentionnent généralement le ou les peuples auxquels ils sont confrontés⁷. Cependant, de multiples témoignages montrent les divisions profondes qui parcourent cet ensemble germanique dès le Haut-Empire⁸.

1. J'ai exclu de mon propos les biographes et les panégyristes, ainsi que les correspondances et les poèmes épiques.
2. Chez Dion Cassius ou Ammien Marcellin notamment.
3. Dans les *Annales* et les *Histoires* de Tacite.
4. Tacite insiste, dans le cadre de la guerre civile de 68-70, sur la conjonction entre la *furor* des Romains et la *ferocia* germanique : Yves Albert DAUGE, *Le Barbare. Recherches sur la conception romaine de la barbarie et de la civilisation*, Bruxelles, 1981, p. 257.
5. Ils sont cités par Posidonios, mais sans que l'on sache quelle définition il en donne.
6. C'est César qui évoque le premier la localisation des Germains, définissant les Belges comme d'origine germanique, et citant sous l'appellation de "Germains" une série de peuples de la rive gauche du Rhin. À partir de l'époque augustéenne, et pour Tacite, les Germains sont les populations de la rive droite du Rhin, les habitants de la rive gauche étant des Gaulois (même si les provinces de la rive gauche sont appelées "Germanie"), à l'exception de populations déplacées consécutivement à leur soumission à Rome (Ubiens, Vangions, Némètes, Triboques, Tongres). Pour Tacite, les Germains correspondent aux populations entre le Rhin et l'Elbe et entre la mer du Nord et le Danube supérieur. Plus tard, les populations situées au-delà de l'Elbe, et même les Goths, sont considérées par certains auteurs antiques comme des populations germaniques.
7. C'est à partir de la Tétrarchie que les titulatures impériales vont ajouter au classique Germanicus les titres d'Alamannicus (Constantin II en 328) ou de Francicus (Julien en 356).
8. L'exemple des Ampsivariens, annihilés après l'échec de leur installation dans l'Empire, est emblématique de ces divisions : TACITE, *Annales*, XIII, LVI, 3.

Si la plupart des historiens évoquent les Germains⁹, il faut d'emblée souligner qu'ils ne s'attardent guère sur leur cas, exception faite de Tacite¹⁰, d'Ammien Marcellin¹¹ et, dans une moindre mesure, de Dion Cassius et d'Hérodien.

La fin du I^{er} siècle et le début du II^e siècle paraissent marqués, à Rome, par un engouement pour tout ce qui concerne ces "Barbares¹² du Nord", comme l'a souligné Eugen Cizek¹³. C'est dans ce contexte que s'inscrit la rédaction des *Histoires* et des *Annales* de Tacite. Après un siècle et demi de paix relative, les affrontements armés reprennent à une échelle importante à partir du règne de Marc Aurèle, alternant avec des phases de négociation et de paix. À partir du IV^e siècle, de nombreux membres des élites germaniques – les Barbares impériaux¹⁴ – se mettent au service de Rome, sans que leur soutien à Rome soit généralement suffisant pour les laver de leur souillure originelle. C'est dans ce contexte qu'Ammien Marcellin compose ses *Res Gestae*. Les premières décennies du V^e siècle sont marquées par une diminution certaine de l'intérêt des historiens pour les Germains, la défaite d'Andrinople, puis le sac de Rome ayant plutôt mis en lumière la menace des Goths.

À travers l'analyse des jugements des historiens romains sur les Germains durant ces trois siècles, je m'intéresserai essentiellement au regard porté sur le rapport des Germains (de l'extérieur ou de l'intérieur) à la romanité et au pouvoir impérial, notamment lors des épisodes du soulèvement de Civilis, en 69-70, et des campagnes contre les peuples germaniques au milieu du IV^e siècle, qui correspondent à deux crises majeures pour lesquelles les témoignages des historiens romains sont particulièrement développés.

9. En particulier Eutrope, Florus et Aurelius Victor. Les historiens chrétiens s'intéressent peu aux Germains, hormis Orose : Eusèbe de Césarée, par exemple, cite les Germains lors du seul épisode de la pluie miraculeuse venue éteindre la soif des soldats de Marc Aurèle, assiégés par les Germains (EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique*, V, V), épisode que l'on trouve aussi chez Orose (OROSE, *Histoires*, VII, XV, 8-10).

10. Tacite évoque largement les Germains dans les *Annales*, les *Histoires* et la *Germanie*, mais quelques épisodes mettant en scène des Germains se trouvent aussi dans la *Vie d'Agricola*.

11. Comme le fait remarquer Y. A. DAUGE, *Le Barbare [...]*, *op. cit.*, p. 341, Ammien Marcellin "pénètre bien plus avant dans l'âme barbare que ses prédécesseurs".

12. L'analyse de la barbarie des Germains en tant que telle n'est pas ici notre propos : voir John P. V. D. BALDSON, *Romans and Aliens*, Chapel Hill, 1980 ; Y. A. DAUGE, *Le Barbare [...]*, *op. cit.* ; Alain CHAUVOT, *Opinions romaines face aux Barbares au IV^e siècle apr. J.-C.*, Paris, 1998 ; Émilie NDIAYE, "Les Barbari ennemis et leurs chefs : des stéréotypes aux spécificités", dans Marie-Françoise MAREIN, Patrick VOISIN et Julie GALLEGRO (dir.), *Figures de l'étranger autour de la Méditerranée antique*, Paris, 2009, p. 67-74.

13. Eugen CIZEK, "L'image de l'autre et les mentalités romaines du I^{er} au IV^e siècle de notre ère", *Latomus*, n° 48, 1989, p. 360-371. Cependant, cet engouement est peut-être aussi lié à "la nécessité vitale et permanente pour tout Romain [de] savoir ce qu'était précisément la barbarie s'il voulait survivre et rester lui-même" (Y. A. DAUGE, *Le Barbare [...]*, *op. cit.*, p. 18).

14. On désigne par cette expression les Barbares servant dans l'armée romaine.

GUERRES ET PAIX ENTRE GERMAINS ET ROMAINS

Les modalités des accords entre Germains et Romains

La politique de Rome à l'égard des Germains, telle qu'elle est présentée par Tacite et Ammien, est conforme à celle qu'ils mènent vis-à-vis de leurs voisins moins puissants: signature de traités¹⁵ inégaux, exigence de la restitution des prisonniers romains¹⁶, livraison d'otages¹⁷, tribut¹⁸, voire corvées¹⁹ au IV^e siècle. Dion Cassius rapporte des mesures d'exception prises contre les Quades et les Marcomans sous Marc Aurèle et Commode²⁰. Le discours de Constance II rapporté par Ammien Marcellin montre bien la politique proclamée généralement par les Romains à l'égard des Germains: "Songeons enfin que l'ennemi vaincu n'est pas seulement celui qui tombe sur le champ de bataille, écrasé sous le poids des armes et du nombre, mais que la victoire est beaucoup plus sûre, même quand la trompette se tait, lorsqu'un ennemi se laisse conduire volontairement sous le joug et apprend par expérience qu'il ne nous manque ni courage contre les rebelles ni mansuétude à l'égard des suppliants"²¹. En effet, hormis lors d'épisodes exceptionnels (campagnes de Germanicus, de Julien), la politique des Romains n'a pas pour objectif la destruction des Germains, mais leur soumission.

À partir de la fin des guerres menées par Germanicus, sous Tibère, Tacite rapporte avec plaisir les divisions qui se font jour entre les peuples de Germanie libre²², notamment lors du conflit entre les Chérusques et les Suèves²³. Ammien mentionne aussi la décision de Valentinien de favoriser l'éclatement d'une guerre entre Burgondes et Alamans en 370, afin de soulager les troupes romaines²⁴.

15. Sur cette question du *foedus*: Guillaume SARTOR, "L'Empire et les groupes francs et alamans en Gaule septentrionale de la fin du III^e siècle au début du V^e siècle: pour une approche plurielle du phénomène des *foederati*", dans Michel KASPRZYK et Gertrud KUHNLE (dir.), *L'Antiquité tardive dans l'Est de la Gaule*, Dijon, 2011, p. 247-304.

16. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XVII, XII, 11, parmi d'autres.

17. Par exemple pour forcer le roi Hortaire à délivrer tous ses prisonniers romains en 358: *ibid.*, XVII, X, 7.

18. Cf. le cas du roi alaman Suomaire, qui fait sa *deditio* en 358 et doit fournir du ravitaillement: *ibid.*, XVII, X, 4.

19. *Ibid.*, XVIII, II, 6: "[...] les rois, conformément au pacte de l'année précédente [358], envoyèrent sur leurs propres chariots force matériaux de construction".

20. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, LXXIII, II, 4: après un nouveau soulèvement en 180, outre les conditions habituelles (fourniture d'auxiliaires, tribut), "[...] il leur enjoignit encore de ne pas avoir de réunions fréquentes ni en plusieurs endroits du pays, mais seulement une fois par mois et dans un seul lieu, en présence d'un centurion romain". Exceptionnellement, les Romains construisent des forts au-delà du *limes*, afin de garantir le respect des traités (*Ibid.*, LXXII, XX).

21. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XIV, X, 14.

22. Par exemple, la guerre entre Marobaud et Catualda (TACITE, *Annales*, II, LXII, 2) ou la guerre d'extermination menée entre Hermundures et Chattes (*Ibid.*, XIII, LVII, 2).

23. *Ibid.*, II, XLIV, 2: "[...] les barbares, fidèles aux habitudes de leur *gens* et animés alors par une rivalité de gloire, avaient tourné leurs armes contre eux-mêmes".

24. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XXVIII, V, 9-13.

Toutefois, les historiens romains ne s'intéressent aux dissensions entre Germains que lorsqu'elles sont connectées aux intérêts romains.

Tacite et Ammien Marcellin rapportent de nombreux cas de négociations entre Romains et Germains. Lors des prémices de la guerre entre Valentinien et les Quades, Ammien souligne la volonté de négociation de ces derniers, alors qu'ils sont victimes d'une provocation romaine²⁵. Les demandes des Quades ne sont pas injustifiées aux yeux des Romains, puisque Ammien indique que la construction d'un fort dans le territoire des Quades était interrompue "depuis que le droit de s'y opposer avait été reconnu"²⁶. Bien que les Quades soient considérés comme un peuple insuffisamment civilisé, cela n'implique pas une omnipotence des Romains sur leur territoire. Dans de rares cas, les négociations ont lieu sur un pied d'égalité²⁷. L'accord de 175 entre Marc Aurèle et les Marcomans s'inscrit dans ce contexte²⁸. Les négociations entre Caracalla, puis Alexandre Sévère, et plusieurs peuples germains dont ils auraient acheté la paix par des versements d'argent²⁹, participent en partie du portrait du "mauvais empereur" (au moins pour Caracalla), mais correspondent à une réalité, dans la mesure où de tels versements sont évoqués par Dion Cassius et Hérodiens³⁰ dans des contextes différents.

25. *Ibid.*, XXIX, VI, 2: "[...] les habitants trouvaient la chose insupportable; mais, soucieux de leur vie, ils tenaient pour l'instant de s'y opposer seulement par l'envoi d'une délégation et par des murmures".

26. *Ibid.*, XXIX, VI, 4.

27. Entre les Romains et Marobaud sous le règne d'Auguste (TACITE, *Annales*, II, XLVI, 2); en 375 entre Valentinien et Macrianus (AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XXX, III, 4-6).

28. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, LXXII, XV, 1: "Marc leur concéda la moitié du no man's land longeant leur frontière, à la condition qu'ils s'établiraient à trente-huit stades de l'Ister; il leur assigna des lieux et des jours (auparavant ils n'étaient pas fixés) pour commercer avec nous, et il échangea des otages avec eux". L'échange d'otages montre bien qu'il ne s'agit pas d'une *deditio*.

29. Avant Caracalla, Domitien avait versé de l'argent aux peuples sur les territoires desquels il avait fait édifier des forts: FRONTIN, *Stratagèmes*, II, XI, 7. Le versement d'argent peut-être interprété différemment dans certains cas: Domitien refuse d'aider militairement Chariomeros, roi des Chérusques et allié des Romains, mais il lui verse des subsides: DION CASSIUS, *Histoire romaine*, LXVII, V, 1.

30. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, LXXVIII, XIV, 2 (à propos de Caracalla); HÉRODIEN, *Histoire des empereurs romains de Marc-Aurèle à Gordien III*, VI, VII, 9 (à propos d'Alexandre Sévère). On pourrait aussi interpréter ces versements comme un soutien à des rois clients, à l'image de ce que Tacite rapporte à propos des Marcomans et des Quades, qui reçoivent des subsides romains au cours du I^{er} siècle, et peut-être plus tard (TACITE, *Germanie*, XLII).

Les scènes de *deditio*³¹ sont assez fréquentes dans les récits historiques³², telle celle de la soumission des Quades et des Sarmates³³ en 358. Ammien souligne la position de suppliant de Zizai³⁴ et décrit avec soin la scène de la soumission du prince des Sarmates et de ses subordonnés, tous agenouillés devant Constance II, se dépouillant de leurs armes et tendant les mains. La générosité et la clémence de Constance II sont exposées par Ammien à cette occasion³⁵ et l'historien insiste avec emphase sur la joie de ces nouveaux peuples clients, qui préfèrent la tutelle de Rome à celle d'autres voisins³⁶. Exceptionnellement, les historiens rapportent les phases de négociations aboutissant à la *deditio*, comme le fait Eunape à propos de la soumission des Chamaves³⁷.

Tacite souligne les obligations relativement légères de certains peuples Germains soumis à Rome : il écrit à propos des Bataves, avant 69, que "sans être accablés par la puissance romaine, en dépit de cette alliance avec plus fort qu'eux, ils ne fournissent à l'Empire que des hommes et des armes"³⁸ ; en outre, les auxiliaires bataves sont sous le commandement de notables bataves, contrairement à l'usage dominant alors. Cependant, la révision des conditions de service des Germains soumis à Rome est à la discrétion des Romains – ce qui ne constitue nullement un mode de traitement particulier aux Germains –, comme le montrent les raisons avancées par Tacite pour expliquer le succès du soulèvement de Civilis. L'épisode de la révolte des Frisons en 28 entre aussi dans cette catégorie. Tacite le présente ainsi : "[...] les

31. La *deditio in fidem* était une remise solennelle par le peuple vaincu (ou mis dans une situation d'infériorité) de la totalité de ses personnes, de ses biens et de ses dieux à la discrétion ("bonne foi") du peuple romain (Claude NICOLET, *Le Métier de citoyen dans la Rome républicaine*, Paris, 1979, p. 160).

32. La soumission des Angrivariens lors des campagnes de Germanicus (TACITE, *Annales*, II, XXII, 2), celle des Frisons lors des campagnes de Corbulon (*Ibid.*, XI, XIX, 1), celle des Chattes sous Claude (*Ibid.*, XII, XXVIII, 2), celle des Quades sous Marc-Aurèle (DION CASSIUS, *Histoire romaine*, LXXII, XI, 2), celle de rois alamans en 354, 357, 358 et 359 (AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XIV, X, 9-10; XVII, I, 12-13; XVII, X, 3-4; XVII, X, 7; XVIII, II, 15-19), celle des Chamaves en 358 (*Ibid.*, XVII, VIII, 5), celle des Francs Attuaires (*Ibid.*, XX, X, 2) et celle des Francs de Vadomaire en 360 (*Ibid.*, XXI, IV, 8), celle des Quades en 375 (*Ibid.*, XXX, VI, 1) ou encore celle des Alamans Lentiens en 378 (*Ibid.*, XXXI, X, 17).

33. Les Sarmates ne sont pas considérés comme des Germains par les Romains, mais leur étroite association avec les Quades incite à la prendre en considération lors de la campagne de 358 : "[...] les Quades vinrent aussitôt prêter main forte aux Sarmates, en tant qu'associés traditionnels et inséparables de leurs crimes" (AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XVII, XII, 8).

34. *Ibid.*, XVII, XII, 9-10.

35. Sur la politique étrangère de Constance II : François HEIM, "Clémence ou extermination : le pouvoir impérial et les barbares au IV^e siècle", *Ktéma*, n° 17, 1992, p. 281-296.

36. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XVII, XII, 15 : "[...] les Sarmates ayant reçu l'ordre, puisqu'ils étaient toujours clients des Romains, de s'émanciper d'une puissance étrangère, acceptèrent avec joie de remettre des otages qui les obligeraient à maintenir la paix".

37. Julien "fléchit par nécessité, leur accorda la paix, et leur demanda des otages comme garantie de leur foi. Les barbares lui dirent que c'était bien assez des prisonniers qu'il avait faits ; il répondit que la guerre les lui avait donnés, qu'il ne les avait pas reçus en vertu d'un traité ; il réclamait à présent les plus nobles d'entre eux, [prétention naturelle] si, de leur part, cette paix était exempte d'artifice. Alors les barbares le supplient, le conjurent de désigner ceux qu'il veut" (EUNAPE, *Histoire*, fragment 12).

38. TACITE, *Histoires*, IV, XII, 3 ; la spécificité des obligations imposées aux Bataves est aussi évoquée dans la *Germanie* (TACITE, *Germanie*, XXIX, 1-2).

Frison, peuple transrhénan, rejetèrent la paix, plutôt à cause de notre avidité que par impatience de la soumission³⁹. Les mentions de révoltes à motivation fiscale sont rares et, ici, c'est aussi le caractère humiliant des nouvelles exigences romaines qui est souligné⁴⁰. Plus tard, les exigences de Marc Aurèle vis-à-vis des Quades et des Marcomans leur paraissent rapidement insupportables, sans doute à cause d'exactions des soldats romains cantonnés sur le territoire de ces peuples⁴¹.

Dans certains cas, peu fréquents, un peuple germain a recours à Rome en tant qu'arbitre. Sous Claude, les Chérusques demandent que Rome leur donne pour roi le neveu d'Arminius⁴², élevé en Romain à Rome. Ce choix ne fait pas l'unanimité chez les Chérusques et débouche sur une guerre civile rapportée par Tacite.

En de rares occasions, les historiens soulignent le soin pris par les Romains d'éviter de commettre des exactions risquant de retourner contre eux des peuples alliés: en 359, Julien s'abstient de faire traverser aux troupes romaines des territoires amis, de peur que des brutalités soient commises⁴³.

Les rapports commerciaux pacifiques sont très peu évoqués. Dion Cassius mentionne les relations normales nouées entre soldats romains et civils germains à proximité des camps à l'époque d'Auguste⁴⁴. Cela dit, c'est pour insister juste après sur le caractère illusoire de ce changement des mentalités des Germains, qui sont ensuite les acteurs du massacre du Teutobourg. Sous Marc Aurèle, la tenue de marchés spécifiques pour les échanges entre Romains et Marcomans est stipulée par Dion⁴⁵.

Sauf à propos des Germains soumis par César et Auguste, progressivement intégrés au nouveau système civique, les historiens romains insistent sur le caractère instable des accords conclus entre Rome et les Germains⁴⁶, donnant une impression fautive des rapports ordinaires entre Romains et Germains, plutôt pacifiques⁴⁷.

39. TACITE, *Annales*, IV, LXXII, 1.

40. *Ibid.*: "Le tribut que leur avait imposé Drusus était modique et proportionné à leur dénuement: ils devaient pour les besoins de l'armée fournir des cuirs de bœufs, sans que personne prit soin d'en vérifier la solidité, ni la dimension, jusqu'au jour où le primipilaire Olennius, chargé d'administrer les Frisons, choisit des peaux d'aurochs comme modèle requis pour la réception".

41. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, LXXII, XX: "Les Quades et les Marcomans envoyèrent des ambassadeurs se plaindre que vingt mille soldats, en garnison chez chacun de ces peuples, dans les forteresses, ne leur laissaient la liberté ni de faire paître leurs troupeaux, ni de cultiver la terre, ni de se livrer en sûreté à aucune occupation, et que ces soldats recevaient les déserteurs ennemis et un grand nombre de leurs captifs, bien qu'ils fussent loin de mener une vie malheureuse, attendu qu'ils avaient les bains et tout le nécessaire en abondance".

42. TACITE, *Annales*, XI, XVI, 1.

43. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XVIII, II, 7.

44. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, LVI, XVIII: "[...] les barbares avaient pris leurs usages [ceux des soldats], ils avaient des marchés réguliers et se mêlaient à eux dans des assemblées pacifiques".

45. *Ibid.*, LXXII, XV, 1.

46. Par exemple Hérodién (HÉRODIEN, *Histoire des empereurs romains de Marc-Aurèle à Gordien III*, I, III, 5) à propos des résultats des guerres de Marc-Aurèle contre les Quades et les Marcomans.

47. Sur les rapports entre Romains, Quades et Marcomans: Lynn F. PITTS, "Relations between Rome and the German 'Kings' on the Middle Danube in the First to the Fourth Centuries A.D.", *The Journal of Roman Studies*, n°79, 1989, p. 46.

Tacite insiste sur la nécessité de maintenir constamment la puissance romaine contre les Germains de l'extérieur, en particulier ceux qui ont traité avec Rome⁴⁸, ce qui est notamment illustré par le soulèvement des Frisons ou la piraterie de Gannascus.

D'une manière générale, les historiens romains présentent une version des faits hostile au point de vue des Germains lorsqu'ils évoquent les négociations et les traités entre le pouvoir impérial et tel ou tel peuple german, surtout lorsque les Germains se sont installés sur un territoire considéré jusque là comme romain. L'installation de Frisons sur des terres incorporées à l'Empire, sous Néron, est dénoncée par Tacite⁴⁹. Son récit⁵⁰ montre qu'elle s'apparente par sa forme aux migrations traditionnelles de la totalité d'un peuple, plutôt qu'aux entreprises guerrières. Cet épisode est d'autant plus instructif, qu'après le refus de Néron de tolérer la présence des Frisons sur ces terres, un autre peuple germanique, les Ampsivariens, projette de s'y installer. Les Ampsivariens, plus habiles, font acte de *deditio* sous la conduite de Boioalus, un vieil allié des Romains⁵¹. Cependant, ils reçoivent aussi une fin de non-recevoir romaine.

Un cas comparable se présente en 358, lorsque les Francs Saliens installés en Toxandrie (territoire qui avait été romain avant l'usurpation de Magnence) envoient une ambassade à Julien⁵². Ils soulignent leur volonté de paix si les Romains ne violent pas leur territoire⁵³, mais Julien se hâte de les écraser après les avoir induits en erreur sur ses intentions. Il les autorise ensuite à rester en Toxandrie après leur *deditio*. Ce qui aurait été dépeint comme une manœuvre perfide si elle avait été le fait des Francs devient chez Ammien une preuve des grandes qualités politiques de Julien⁵⁴.

On observe le même processus de mise en valeur de manœuvres romaines moralement discutables en 369 à l'égard des Alamans⁵⁵ et en 370, lors d'un conflit

48. Sur cette question, voir Pierre LAEDERICH, *Les Limites de l'empire. Les stratégies de l'impérialisme romain dans l'œuvre de Tacite*, Paris, 2001, p. 111-113.

49. TACITE, *Annales*, XIII, LIV, 2: "[...] déjà ils avaient construit des maisons, ensemencé les champs et ils travaillaient ce sol comme un bien ancestral quand Dubius Avitus, successeur de Paulinus dans le gouvernement de la province, les menaça d'employer la force romaine si les Frisons ne regagnaient pas leurs anciens territoires ou s'ils n'obtenaient pas de César une nouvelle résidence, et il décida Verritus et Malorix à recourir aux prières".

50. *Ibid.*, XIII, LIV, 1.

51. *Ibid.*, XIII, LV, 1-LVI, 1: "[...] rappelant que, pendant la révolte des Chérusques, il avait été enchaîné sur l'ordre d'Arminius, puis qu'il avait servi sous la conduite de Tibère et de Germanicus, à cinquante années d'obéissance il venait ajouter un nouveau service en soumettant sa nation à notre hégémonie".

52. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XVII, VIII, 3-4.

53. "[Julien] était arrivé à Tongres, quand vint à sa rencontre une délégation de ce peuple [les Francs Saliens], qui s'imaginait que notre général se trouvait encore dans ses quartiers d'hiver; elle offrait la paix, en stipulant que les Saliens vivraient en repos sur ce qu'ils considéraient comme leur territoire et qu'en contrepartie personne ne viendrait les attaquer ni les maltraiter."

54. Sur la politique étrangère de Julien, voir F. HEIM, "Clémence [...]", art. cit.

55. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XXVIII, II, 6-7.

avec les Saxons⁵⁶ : Romains et Saxons concluent une trêve, mais les premiers violent leur parole en tendant une embuscade aux seconds, qui sont exterminés. Ammien ajoute : “Et bien qu’un arbitre objectif puisse taxer cette action de perfidie ou d’indignité, cependant, à bien considérer l’affaire, il ne sera nullement scandalisé de ce qu’une nuisible bande de brigands ait été détruite, quand l’occasion s’en offrait enfin”⁵⁷. La position d’Ammien par rapport aux atrocités commises par les troupes romaines est plus nuancée dans le cas de l’assassinat du roi quade Gabinius en 374, qu’il condamne fermement⁵⁸, peut-être parce que ce dernier représentait un danger moindre pour Rome, ou plutôt par hostilité envers le *dux* de Valérie. Ce jugement plutôt favorable d’Ammien à propos des Quades doit aussi être examiné en se souvenant que l’historien a estimé que Valentinien a outrepassé ses prérogatives en édifiant des forts à l’intérieur du territoire des Quades ; cet épisode permet de nuancer la position proromaine d’Ammien.

Les Germains sont accusés de ne pas respecter la parole donnée. La position des Quades sous Marc Aurèle telle que Dion Cassius la rapporte l’illustre bien⁵⁹. Curieusement, toutefois, Dion indique que les Quades étaient désireux de renouveler l’accord avec les Romains (et même de rendre le reste des prisonniers qu’ils détenaient), ce que refuse Marc Aurèle. Sans doute la présentation de la situation est-elle biaisée ici, et le motif réel du non-renouvellement du traité pourrait être la déposition du roi Furtius par les Quades. Après la bataille de Strasbourg, Ammien Marcellin insiste sur l’hypocrisie des Alamans⁶⁰. En 360, ceux-ci paraissent violer le traité conclu l’année précédente et dévastent une partie de la Rhétie⁶¹, mais il s’agit en fait d’une opération s’inscrivant dans un contexte de guerre civile entre Constance II et Julien. Dans d’autres cas, les rois germains prétendent être dépassés

56. *Ibid.*, XXVIII, V, 2-7.

57. *Ibid.*, XXVIII, V, 7.

58. *Ibid.*, XXIX, VI, 5-6. Ammien insiste sur la modération des demandes de Gabinius, sur leur légitimité, et sur le sacrilège commis par le *dux* de Valérie, mis en relation avec le comportement comparable de son père, préfet du prétoire des Gaules.

59. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, LXXII, XIII, 2-3 : “Les Quades, en effet, ne s’étaient pas contentés de porter secours aux lazyges dans la présente guerre, ils avaient auparavant accueilli les Marcomans encore en armes, qui, toutes les fois qu’ils étaient refoulés, se réfugiaient sur leur territoire. Ils n’étaient restés fidèles à aucun des accords, et ils n’avaient pas rendu tous les captifs, mais seulement un petit nombre, et encore ces captifs étaient-ils ceux dont ils ne pouvaient tirer parti, soit en les vendant, soit en les faisant travailler. Lorsque, cependant, ils rendaient quelques-uns de ceux qui étaient dans la vigueur de l’âge, ils retenaient leurs parents, afin d’obliger les autres à désertir vers eux”.

60. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XVII, I, 3 : “[...] ils feignirent alors de demander la paix, pour esquiver le choc du premier tourbillon, et envoyèrent des délégués porteurs de protestations hypocrites pour proclamer leur fidélité unanime aux engagements souscrits ; mais ils changèrent de résolution, en vertu d’un plan adopté brusquement – on ne sait au juste lequel ; et par de nouveaux délégués qu’ils firent venir en toute hâte, ils menacèrent les nôtres d’une guerre acharnée, s’ils ne se retiraient pas complètement de leurs territoires”. Lors des négociations entre Julien et les Alamans en 359, Ammien réitère ce jugement : “[...] on ne pouvait pour l’instant donner de réponse [à une demande de paix] de peur que les Barbares, dont la parole est bien changeante, ayant repris des forces après le départ des nôtres, ne fussent guère empressés à accepter [ces] conditions” (*Ibid.*, XVIII, II, 18). Sur ces questions : G. SARTOR, “L’Empire [...]”, art. cit.

61. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XXI, III, 1.

par leurs peuples, hostiles aux traités conclus avec Rome, mais Ammien insinue qu'il s'agit probablement de mauvaise foi de la part de ces chefs⁶².

Les Germains sont parfois accusés de vouloir soulever les populations non germaniques soumises à Rome, en particulier les Gaulois. Lors du soulèvement de Civilis, Tacite relate l'offensive diplomatique menée par ce dernier dans les provinces gauloises, au nom d'une libération du joug romain⁶³, comme si le processus de romanisation des cités gauloises n'était pas nettement entamé alors⁶⁴ et que l'on se trouvait dans un contexte à peine différent de celui du lendemain de la guerre des Gaules.

Toutefois, Tacite met en valeur les qualités de certains alliés de Rome, comme Ségeste, citoyen romain⁶⁵ et allié des Romains contre Arminius lors des campagnes qui suivent la mort d'Auguste⁶⁶. Le discours de Ségeste insiste sur la communauté d'intérêts entre les Germains et les Romains. Rapportant le discours de Marobaud lors de son conflit avec les Chérusques, Tacite met en lumière la légitimité de son traité avec les Romains⁶⁷, par opposition avec la perfidie d'Arminius. Ammien reconnaît lui aussi la solidité de certaines alliances, pourtant scellées avec des adversaires redoutables, comme le roi Macrianus⁶⁸.

Des Germains au service de l'Empire

Les troupes auxiliaires de Germains sont au départ fournies par des peuples qui ont fait acte de soumission aux Romains, comme les Bataves, les Iazyges sous Marc Aurèle⁶⁹ ou les Alamans Lentiens en 378. Parfois, il ne semble pas qu'un acte de *deditio* ait précédé la fourniture d'auxiliaires, comme dans le cas des Chauques durant les campagnes de Germanicus⁷⁰. La valeur militaire des auxiliaires germaniques est reconnue, comme le souligne Tacite⁷¹. Sous Auguste, Tibère, Néron, Vitellius,

62. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XVI, XII, 17: “[...] sur le champ des sujets de Vadomaire – malgré lui, prétendait-il – se joignirent aux troupes des barbares qui poussaient à la guerre”.

63. TACITE, *Histoires*, IV, XVII, 1-2.

64. Sur la question de la romanisation, voir Hervé INGLEBERT (dir.), *Histoire de la civilisation romaine*, Paris, 2005.

65. TACITE, *Annales*, I, LVIII, 1.

66. *Ibid.*, I, LV, 2.

67. *Ibid.*, II, XLVI, 2.

68. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XXX, III, 6.

69. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, LXXII, XVI.

70. TACITE, *Annales*, I, LX, 2: “[...] les Chauques, qui offraient des secours, furent admis à servir dans nos rangs”.

71. *Ibid.*, IV, XLVII, 3; TACITE, *Histoires*, I, LIX, 1; IV, XII, 3: “[...] les guerres de Germanie les avaient longtemps entraînés, puis leur gloire s'était accrue en Bretagne où on avait fait passer leurs cohortes commandées, selon l'usage ancien, par les plus nobles de leurs compatriotes. Il y avait aussi chez eux une cavalerie d'élite qui, grâce à son goût exceptionnel pour la natation, pouvait sans lâcher ses armes ni ses chevaux, traverser le Rhin avec ses escadrons en bon ordre”. On retrouve à plusieurs reprises chez Tacite, Dion Cassius, Hérodien et Ammien le *topos* de l'habileté des Germains à la nage: TACITE, *Histoires*, II, XVII, 2; II, XXXV, 1; V, XIV, 2; *Annales*, II, XI, 1; DION CASSIUS, *Histoire romaine*, LXIX, IX, 6; HÉRODIEN, *Histoire des empereurs romains de Marc-Aurèle à Gordien III*, VII, II, 6; AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XXV, VI, 14.

Caracalla ou Commode, des Germains servent dans la garde impériale, preuve de leurs qualités militaires⁷². Lors de la campagne de Julien en Perse, Ammien insiste sur l'audace des troupes gauloises et germanes⁷³; en 372, il signale une unité d'Alamans "d'un effectif et d'une vigueur alors remarquables"⁷⁴ en Bretagne. En 357, lors de la bataille de Strasbourg, Ammien souligne la bravoure des troupes auxiliaires franques et bataves face aux Alamans⁷⁵. De manière générale, faire combattre des auxiliaires germanes contre d'autres Germains ne pose pas problème, comme le montrent la répression de la révolte des Frisons en 28⁷⁶ ou le combat entre les auxiliaires germanes et les Alamans Lentiens sur le Rhin en 378⁷⁷.

Tacite souligne parfois l'indiscipline des cohortes auxiliaires bataves lors de la guerre civile pour la succession de Néron⁷⁸; cette indiscipline est durement sanctionnée, plusieurs auxiliaires étant exécutés⁷⁹. Le manque de confiance dans les auxiliaires bataves est bien perceptible lorsque Vitellius les renvoie de Rome⁸⁰. Un autre exemple d'indiscipline, allant jusqu'à la mutinerie, est donné par Tacite dans la *Vie d'Agriicola*⁸¹, lors du récit de la campagne de 82 en Bretagne, lorsqu'une cohorte d'auxiliaires usipètes tue les soldats romains qui l'encadrent avant d'entreprendre une odyssée qui se termine peu glorieusement.

Chez Ammien, l'indiscipline des auxiliaires germanes est manifeste lors du récit de la proclamation de Julien à Lutèce. Après leur mutinerie initiale, ils font irruption dans le palais de Julien, ayant accordé du crédit à la rumeur de son assassinat, prêts à toutes les extrémités⁸². Toutefois, l'indiscipline est ici mise au service de la défense de Rome⁸³.

72. TACITE, *Annales*, I, XXIV, 2; XIII, XVIII, 3; XV, LVIII, 2; DION CASSIUS, *Histoire romaine*, LXIV, XVII, 2; LXXIX, VI, 1-2; HÉRODIEN, *Histoire des empereurs romains de Marc-Aurèle à Gordien III*, IV, VII, 3; IV, XIII, 6.

73. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XXV, VI, 13-14. Cette bravoure a toutefois été précédée d'indiscipline: Julien "obtient à grand peine que des Gaulois, mêlés à des Barbares du Nord, pénètrent les tout premiers dans le fleuve".

74. *Ibid.*, XXIX, IV, 7.

75. *Ibid.*, XVI, XII, 43: "En effet, les Cornutes et les Bracchiates, endurcis par une longue expérience des batailles, épouvantaient déjà l'ennemi par leur attitude, quand ils poussèrent de toutes leurs forces leur cri de guerre"; *ibid.*, XVI, XII, 45.

76. Ce sont des Canninéfates et d'autres auxiliaires germanes qui sont chargés de la répression: TACITE, *Annales*, IV, LXXIII, 2.

77. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XXXI, X, 4.

78. TACITE, *Histoires*, I, LXIV, 2.

79. D'autres exemples de cette indiscipline sont mentionnés un peu plus tard: *ibid.*, II, XXVII, 2; II, LXVI, 2.

80. *Ibid.*, II, LXIX, 1: "[...] les cohortes bataves, dont on craignait un coup d'audace brutal, furent renvoyées en Germanie".

81. TACITE, *Vie d'Agriicola*, XXVIII.

82. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XX, IV, 21.

83. Cf. *infra*.

Dans quelques rares cas, la valeur militaire des recrues germaniques est dénigrée. Tacite mentionne la faible valeur des auxiliaires levés par Vitellius à la veille du soulèvement de Civilis⁸⁴.

Au IV^e siècle, l'engagement de certains volontaires⁸⁵ germaniques au service de l'armée romaine est assorti de conditions particulières, comme celle de ne pas être envoyés au-delà des Alpes⁸⁶. La décision de Constance II de les transférer en Orient est, selon Ammien, ressentie comme une véritable déportation⁸⁷. À cette occasion, le récit d'Ammien laisse entendre clairement que le recrutement d'auxiliaires en Germanie libre est essentiel au maintien de la puissance romaine en Occident. C'est l'un des rares moments où le récit historique suggère une dépendance de Rome vis-à-vis de certains Germains⁸⁸.

Des individus d'origine germanique au service de Rome sont épisodiquement mentionnés⁸⁹. La plupart de ces mentions concernent la seconde moitié du IV^e siècle⁹⁰ comme celle de Charietto, qui soutient l'offensive de Julien contre les Alamans en 358, puis devient comte des Germanies sous Valentinien⁹¹. En 372, Valentinien élève le roi alaman Froamarius, fidèle client de Rome dont le territoire a été dévasté, au tribunat militaire⁹². Le récit d'Ammien laisse supposer que les Alamans n'ont pas accepté ce roi parachuté par Rome, et Valentinien l'envoie finalement en Bretagne pour utiliser ses talents militaires au profit de l'Empire. Certains mènent une brillante carrière, comme le roi alaman Vadomaire, qui devient dans les années 360 duc de Phénicie⁹³. Il est intéressant de constater que certains d'entre eux demeurent rois de

84. TACITE, *Histoires*, IV, XV, 3: “[...] ils avaient d’une armée le nom plutôt que la solidité, car Vitellius, après avoir prélevé ce qui faisait la force des cohortes, avait tiré des cantons voisins des Nerviens et des Germains une cohue apathique qu’il avait chargée d’armes”.

85. Sur cette question: G. SARTOR, “L’Empire [...]”, art. cit., p. 252-253.

86. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XX, IV, 4: “[...] en admettant même que ne se sentissent nullement lésés des hommes qui n’avaient abandonné leurs foyers au-delà du Rhin pour venir qu’à la condition expresse de ne jamais être emmenés dans les régions d’au-delà des Alpes, il [Julien] assurait qu’il était à craindre qu’à l’avenir des barbares, accoutumés à passer de notre côté comme engagés volontaires à de semblables conditions, n’en fussent détournés en apprenant cette nouvelle”. Sur cette question: G. SARTOR, “L’Empire [...]”, art. cit.

87. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XX, IV, 10: “[...] nous voici expulsés au bout du monde, comme des criminels ou des condamnés, tandis que nos familles redeviendront esclaves des Alamans”.

88. Cette dépendance est aussi perceptible chez Eunape: Julien “trouvant que la paix avec eux avait l’air honorable, que, de plus, il en avait besoin (car, sans le bon vouloir des Chamaves, il est impossible d’envoyer des convois de vivres de l’île Britannique aux cantonnements des Romains), fléchit par nécessité, leur accorda la paix, et leur demanda des otages comme garantie de leur foi” (EUNAPE, *Histoire*, fragment 12).

89. Tels Julius Briganticus et Claudius Labeo, officiers partisans des Romains chez les Bataves lors de la révolte de Civilis: TACITE, *Histoires*, IV, XVIII, 4; IV, LXX, 2.

90. Sur ces personnages: Lellia CRACCO RUGGINI, “Les généraux francs aux IV^e-V^e siècles et les groupes aristocratiques”, dans Michel ROUCHE (dir.), *Clovis, histoire et mémoire*, Paris, 1997, t. I, p. 673-688.

91. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XXVII, I, 2.

92. *Ibid.*, XXIX, IV, 7.

93. *Ibid.*, XXI, III, 5; XXVI, VIII, 2. Son fils est connu comme roi alaman également. Parmi les autres cas fameux évoqués par les historiens antiques: Nevitta, désigné consul par Julien pour 362 (*Ibid.*, XXI, XII, 25: Ammien présente très négativement sa désignation comme consul. A. Chauvot émet l’hypothèse que l’élévation de Nevitta au consulat serait une manière pour Julien d’honorer un Franc servant l’Empire et n’entrant pas dans des calculs

leurs peuples, comme Mallobaud, qui est roi des Francs en même temps que comte des domestiques⁹⁴. Cette illustration de la perméabilité entre Empire et *Barbaricum* durant l'Antiquité tardive ne donne pas naissance chez les historiens à un discours alarmiste, ces rois alaman "barbares impériaux" faisant généralement preuve d'une indéfectible fidélité au service de l'Empire. Au contraire, Ammien est élogieux pour Charietto, qualifié "d'homme d'une bravoure extraordinaire"⁹⁵ pour une opération de commando⁹⁶, ou pour Mallobaud, "guerrier belliqueux et courageux".

Certains de ces "barbares impériaux" interviennent dans les calculs politiques liés au pouvoir impérial, comme Merobaud qui appuie la décision de faire proclamer Valentinien II Auguste après la mort de Valentinien. Ammien donne une image positive de l'action de Merobaud, "homme intelligent"⁹⁷.

Il évoque également un "réfugié politique" au service de Rome : l'assassin du roi alaman Vithicabe qui, "par crainte des châtiments qu'il avait à redouter si l'affaire se découvrait, passa rapidement en territoire romain"⁹⁸.

Avant la grande vague d'installation de Germains fédérés durant l'Antiquité tardive, les historiens signalent l'accueil de peuples germains dans l'Empire dès le Haut-Empire. Le roi suève Vannius et ses partisans sont installés en Pannonie sous Claude, après avoir franchi le Danube sur une flotte romaine⁹⁹. Sous Marc Aurèle, Dion Cassius¹⁰⁰ rapporte l'installation de peuples d'au-delà du Danube dans les provinces romaines et même en Italie, où ils causèrent des troubles importants. Comme l'a fait remarquer Yves Modéran¹⁰¹, les sources présentent toujours Rome comme seule maîtresse de la décision d'accueillir ces populations¹⁰².

politiciens, contrairement à Vadomarius : A. CHAUVOT, *Opinions [...], op. cit.*, p. 171-172); Merobaud, *magister peditum* de Valentinien en 375 puis consul avec Gratien en 377 (AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XXX, V, 13; XXXI, VIII, 2); Mallobaud et Richomer, comtes des domestiques de Gratien (*Ibid.*, XXXI, XII, 15 : Ammien qualifie l'action de Richomer de noble et courageuse, lors des affrontements avec les Goths en Orient, en 378, et il est plus tard consul); Victor, maître de cavalerie de Valens (*Ibid.*, XXXI, XII, 6); Arbogast, *magister militum* de Valentinien II (OROSE, *Histoires*, VII, XXXV, 10-13).

94. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XXXI, X, 6.

95. *Ibid.*, XVII, X, 5.

96. Mais Eunape le présente comme un chef de bande lors de son ralliement à Julien : EUNAPE, *Histoire*, fragment 11.

97. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XXX, X, 3-4.

98. *Ibid.*, XXVII, X, 4.

99. TACITE, *Annales*, XII, XXX, 2.

100. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, LXXII, XI, 4-5 : "Plusieurs d'entre eux furent envoyés en d'autres lieux pour servir dans l'armée, ainsi que les captifs et les transfuges qui étaient en état de le faire; ceux-là reçurent des terres en Dacie, en Pannonie, en Mésie, en Germanie et même en Italie. Quelques-uns, établis à Ravenne, poussèrent la rébellion jusqu'à oser s'emparer de la ville. Aussi l'empereur n'introduisit-il plus aucun barbare en Italie et bannit-il ceux qui étaient venus s'y installer auparavant".

101. Yves MODÉRAN, "L'établissement de barbares sur le territoire romain à l'époque impériale", dans Claudia MOATTI (dir.), *La Mobilité des personnes en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne*, Rome, 2004, p. 362.

102. Précisons aussi que dans certains cas, l'autorisation d'installation accordée dans le cadre d'un *foedus* est opportunément oubliée par les historiens; l'un des cas les plus flagrants concerne les Alamans installés dans l'est de la Gaule par Constance II, qui à partir de 356 sont chassés des terres concédées comme s'ils les avaient usurpées : G. SARTOR, "L'Empire [...]", art. cit., p. 262-264.

Souvent, les installations dans l'Empire ne sont toutefois pas volontaires : en 8 av. J.-C., Eutrope¹⁰³ et Orose signalent que Tibère “déporta quarante mille captifs de Germanie et les établit en Gaule, par-delà la rive du Rhin”¹⁰⁴. Marc Aurèle installe des Germains des régions danubiennes dans les provinces frontalières et dans la région de Ravenne¹⁰⁵. Le déplacement des Alamans battus en Rhétie par Théodose en 370¹⁰⁶ ou l'exil de Vadomaire en Espagne, ordonné par Julien en 360¹⁰⁷, sont des mesures de sanction.

Les civils germains de l'intérieur de l'empire sont très rarement évoqués. Ammien cite les lètes¹⁰⁸, “enfants de barbares mis au monde en deçà du Rhin”¹⁰⁹, à l'occasion du récit des négociations entre Constance II et Julien après l'usurpation de ce dernier. Ces lètes¹¹⁰ font l'objet de jugements contrastés de la part d'Ammien : lors de la bataille de Strasbourg, il les dépeint comme des “barbares experts à saisir l'occasion de piller”¹¹¹. Il s'agit de Germains soumis installés par les Romains à proximité du *limes*, probablement sur des terres vacantes.

Ammien évoque aussi les déditices¹¹² germains, qui ne sont pas au départ des auxiliaires, mais qui semblent avoir choisi de s'installer dans l'Empire pour y postuler comme auxiliaires¹¹³.

Les Germains, à partir de la guerre civile qui suit la mort de Néron, sont parfois amenés à prendre parti, comme Civilis affirmant au départ son soutien à Vespasien contre Vitellius. Des Germains “libres” prennent également parti dans le conflit, comme le rapporte Tacite¹¹⁴. Lors de l'usurpation de Silvain, Ursicin parvient à circonvenir des corps d'auxiliaires germains, censés soutenir Silvain, qui se chargent d'exécuter l'usurpateur¹¹⁵ ; Ammien rappelle en outre les choix opérés par le Franc Bonitus, puis par son fils Silvain, dans les guerres civiles opposant respectivement Constantin à Licinius et Constance II à Magnence¹¹⁶. Cependant, la situation la

103. EUTROPE, *Abrégé d'histoire romaine*, VII, IX.

104. OROSE, *Histoires*, VI, XXI, 24.

105. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, LXXII, XI, 4-5 ; cette installation en Italie est un échec, puisque Marc Aurèle doit finalement expulser les Germains qui ont pris d'assaut Ravenne.

106. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XXVIII, V, 15.

107. *Ibid.*, XXI, IV, 6.

108. Sur la question des lètes, en dernier lieu : A. CHAUVOT, *Opinions [...]*, *op. cit.*, p. 49-50.

109. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XX, VIII, 13.

110. Sur cette question, en dernier lieu : Y. MODÉLAN, “L'établissement [...]”, art. cit.

111. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XVI, XI, 4.

112. Sur cette question : Y. MODÉLAN, “L'établissement [...]”, art. cit.

113. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XX, VIII, 13.

114. TACITE, *Histoires*, III, V, 1 : “[...] on gagne au parti Sido et Italicus, rois des Suèves, dont la soumission aux Romains était ancienne et dont le peuple était plus enclin à garder sa foi qu'à la trahir”.

115. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XV, V, 30-31.

116. *Ibid.*, XV, V, 33.

plus fréquente est celle où les auxiliaires germains servent de force d'appoint à l'une des factions, notamment au début du soulèvement de Vitellius¹¹⁷.

On constate très nettement la partialité de Tacite et d'Ammien lors du récit des négociations entre Romains et peuples germains soumis. La majesté du peuple romain excuse généralement les entorses aux accords conclus entre généraux romains et chefs germains.

L'accroissement considérable, entre la fin du I^{er} siècle apr. J.-C. et la seconde moitié du IV^e siècle, de l'importance pour Rome des corps et des officiers germains peut contribuer à expliquer la complexification de la vision des Germains au IV^e siècle, ceux-ci étant à la fois un soutien solide du pouvoir impérial et une menace pour la paix de l'Empire. Ammien évoque la solidarité des Francs "impériaux" lors de l'affaire de l'usurpation de Silvain¹¹⁸, et le rôle des officiers francs de l'entourage de Constance II dans la révision de la dénonciation de Silvain. Il porte lors de cet épisode un regard bienveillant sur Silvain et sur les officiers francs en question¹¹⁹.

GERMAINS ET ROMANITÉ

Des Germains incorrigiblement barbares, même lorsqu'ils sont au service de Rome ?

À plusieurs reprises, Tacite et Ammien Marcellin insistent sur la non-romanité des soldats germains, découlant d'une souillure barbare. Lors de la révolte de Civilis, Tacite souligne le lien fort subsistant entre les élites bataves et les troupes auxiliaires bataves, qui se soulèvent dès le début, si l'on en croit Tacite, non pour soutenir Vespasien contre Vitellius, mais contre Rome¹²⁰. Le ralliement de certaines cohortes bataves et canninéfates à Civilis est justifié par un refus des Vitelliens de leur accorder des avantages financiers¹²¹. Sous Claude, le cas de Gannascus, chef canninéfate pratiquant la piraterie, illustre cette image du mauvais auxiliaire, déserteur et pillard¹²².

117. TACITE, *Histoires*, I, LXI, 2.

118. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XV, V, 11.

119. Ce qui amène à nuancer l'affirmation selon laquelle Ammien a écrit une histoire anti-barbare.

120. TACITE, *Histoires*, IV, XV, 1.

121. *Ibid.*, IV, XIX, 1-2: "[...] les cohortes des Bataves et des Canninéfates qui, sur l'ordre de Vitellius, se dirigeaient vers Rome, sont rejointes par un émissaire de Civilis. Aussitôt, elles s'enflèrent d'orgueil et d'arrogance et, pour prix de leur déplacement, elles réclamaient une gratification, une double paie, une augmentation de l'effectif des cavaliers". Comme le suggère P. A. Brunt, il est possible que des auxiliaires germains aient rechigné à servir loin de la Germanie dès l'époque du soulèvement de Civilis: Peter ASTBURY BRUNT, "Tacitus and the Batavian Revolt", *Latomus*, n° 19, 1960, p. 494-517. Cela annoncerait en quelque sorte les troubles de l'époque de l'usurpation de Julien (cf. *infra*).

122. TACITE, *Annales*, XI, XVIII, 1.

Enfin, Calgacus, dans le discours que lui prête Tacite¹²³, insiste, pour motiver ses troupes contre Agricola, sur la fragilité de la fidélité des auxiliaires des Romains (les Germains comme les autres), basée sur les victoires militaires romaines et dépendant d'elles.

La crainte de la cinquième colonne est également perceptible chez les Romains, dans la mesure où le renseignement fonctionne dans les deux sens. Le cas de Civilis est emblématique de cette crainte, puisque le chef batave utilise sa connaissance du fonctionnement du système militaire romain et son rang dans les troupes auxiliaires pour augmenter les chances de son soulèvement contre Rome¹²⁴. Il parvient aussi, par sa connaissance des circuits de communication militaires romains, à fédérer les auxiliaires bataves derrière lui, y compris ceux qui servent alors en Bretagne¹²⁵.

La perméabilité entre Germains au service de Rome et Germains de Germanie libre est soulignée à plusieurs reprises. En 15, lors de la guerre contre Arminius¹²⁶, puis en 69¹²⁷, durant le soulèvement de Civilis, des contacts entre Germains des deux bords sont mentionnés. Dans certains cas, après la *deditio*, des clauses sont imposées pour éviter l'espionnage : Marc Aurèle impose aux Quades l'interdiction de fréquenter les marchés romains, de peur que des Marcomans ou des Iazyges, toujours en conflit avec Rome, se fassent passer pour des Quades afin de recueillir approvisionnement et renseignements en territoire romain¹²⁸. En 378, Ammien rapporte le cas d'un auxiliaire alaman renseignant involontairement ses compatriotes lors d'une permission au-delà du *limes*¹²⁹. Les dysfonctionnements du début de l'offensive contre les Alamans en 357 pourraient découler, d'après Ammien, d'une collusion entre auxiliaires germains et Alamans¹³⁰, et de renseignements fournis à ces derniers par des déserteurs¹³¹. Il mentionne également une affaire de fuites lors de la campagne de Constance II en 354¹³², qui pourrait en fait simplement correspondre à des négociations officieuses entre Constance II et les Alamans¹³³. L'affaire Vadomaire, en 360¹³⁴, révèle la facilité des contacts entre les deux côtés du

123. TACITE, *Vie d'Agricola*, XXXII, 1 ; 7.

124. TACITE, *Histoires*, IV, XVI, 1.

125. *Ibid.*, IV, XV, 1.

126. TACITE, *Annales*, II, XVII, 5 : "Certains ont rapporté que des Chauques servant parmi les auxiliaires romains le reconnurent cependant [Arminius] et le laissèrent aller".

127. TACITE, *Histoires*, IV, XV, 2 ; IV, XXI, 2.

128. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, LXXII, XI, 3.

129. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XXXI, X, 3.

130. *Ibid.*, XVI, XI, 6.

131. *Ibid.*, XVI, IV, 1 ; XVI, XII, 2.

132. *Ibid.*, XIV, X, 8. Ammien est généralement critique vis-à-vis de la politique étrangère de Constance II en Occident.

133. NORBERT JANKOWSKI, "Restaurationsversuche römischer Herrschaft in den linksrheinischen Gebieten unter Julianus", *Ethnographisch-Archäologische Zeitschrift (EAZ)*, n° 17, 1976, p. 331-342.

134. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XXI, IV, 3.

limes: Vadomaire rend visite au commandant d'une garnison romaine et l'invite en retour à dîner de l'autre côté du *limes*.

Lors des événements de 372, le récit d'Ammien est assez obscur, mais laisse penser que certains civils (germans) habitués des abords des cantonnements romains¹³⁵ sont susceptibles de jouer un double jeu avec les Germains, leur offrant des renseignements sur les positions et l'état des troupes romaines¹³⁶. En 372, la panique de Severus lui fait choisir la solution radicale de l'élimination physique des espions potentiels, la saisie des marchandises (des esclaves) venant grossir son butin.

Parmi les "barbares impériaux" détenteurs de charges importantes, les historiens romains mentionnent peu de cas de trahisons, même si certains prétendent exercer le pouvoir impérial, à l'image de Magnence, d'origine franque par sa mère¹³⁷, ou de Silvain¹³⁸. Arbogast pourrait aussi être assimilé à un usurpateur, dans la mesure où il est le "créateur" de l'usurpateur Eugène après l'assassinat de Valentinien II, en 392¹³⁹. Hormis le cas complexe d'Arbogast, le seul cas avéré de trahison est celui du chef alaman Hortarius, officier romain, accusé de vouloir traiter avec Macrianus, ennemi des Romains, et sans doute exécuté en 372¹⁴⁰.

Mais des influences romaines chez les Germains...

Ces influences romaines fortes concernent essentiellement des Germains qui ont été otages, fils d'otages élevés dans l'empire ou officiers dans les troupes auxiliaires.

Sans que cela soit explicitement affirmé par les historiens romains, on perçoit bien à travers le portrait qu'ils font de certains meneurs germains que ces chefs connaissent bien le fonctionnement politique romain. C'est évident dans le cas de Civilis¹⁴¹, qui dirige la révolte des Bataves en 69-70. Tacite le qualifie d'homme

135. Le terme de *scurra* employé par Ammien est d'un sens incertain, comme le souligne Laurent Angliviel de la Beaumelle.

136. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XXIX, IV, 4: "Et soupçonnant que les *scurra*, trouvés là par hasard, amenant des esclaves à vendre, allaient se hâter d'annoncer ce qu'ils avaient vu, il pilla leurs marchandises et les fit tous périr".

137. On ne peut considérer les usurpations comme des trahisons *stricto sensu*: les usurpateurs Magnence ou Silvain ne remettent pas en question la romanité, mais cherchent à s'emparer du pouvoir impérial.

138. Cf. *infra*.

139. Orose présente Arbogast comme un barbare utilisant les ressources de l'Empire à son propre profit: "[...] guerrier barbare, excessif de sentiments, de projets, de force, d'audace, de puissance, il rassembla de toute part des forces innombrables et invaincues, en s'appuyant soit sur les garnisons romaines, soit sur des troupes auxiliaires de barbares, ici en fonction de son pouvoir officiel, là en fonction de sa parenté" (OROSE, *Histoires*, VII, XXXV, 10-13). Eugène étant un défenseur du paganisme, Orose en brosse un portrait peu flatteur. En réalité, Arbogast défend l'Empire contre les Francs d'outre-Rhin: L. CRACCO RUGGINI, "Les généraux [...]", art. cit., p. 682-683.

140. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XXIX, IV, 7.

141. Pierre COSME, "Les préfets bataves d'ailes et de cohortes en Gaule Belgique et en Bretagne sous les Julio-Claudiens: hypothèse sur l'itinéraire de Julius Civilis", dans François CHAUSSON (dir.), *Occidents romains. Sénateurs, chevaliers, militaires, notables dans les provinces d'Occident. Espagnes, Gaules, Germanies, Bretagne*, Paris, 2009, p. 113-135 et *idem*, *L'Année des quatre empereurs*, Paris, 2012, p. 221-257.

“plus habile que le commun des Barbares”¹⁴², sans mentionner sa citoyenneté romaine, et l’on perçoit dans le récit taciteen son habileté à utiliser les divisions romaines entre Vitelliens et soutiens de Vespasien¹⁴³; alors que des cohortes d’auxiliaires germains de plus en plus nombreuses se rallient à lui, il prend la précaution de leur faire prêter un serment de fidélité à Vespasien¹⁴⁴, s’attirant les foudres des légions vitelliennes de Vetera, sous prétexte qu’un “transfuge batave n’avait pas à jouer le rôle d’arbitre dans les affaires de Rome”¹⁴⁵. Cela dit, Tacite montre bien la duplicité de cette position de Civilis. Beaucoup plus tard, lors de l’usurpation d’Eugène, Orose montre Arbogast comme un Germain devenu officier romain et utilisant ensuite son autorité romaine comme un chef barbare¹⁴⁶. Lors de sa tentative de mettre en place un État concurrent de l’Empire romain, Civilis fait preuve d’une science politique fort éloignée des poncifs relatifs aux Germains. Et lors des négociations avec les citoyens de Cologne, Tacite présente la position de Civilis de la manière suivante: “Leur cruauté sans borne et leur amour du butin les poussaient à détruire la cité; des considérations stratégiques s’y opposaient, et l’idée qu’une réputation de clémence est utile à qui fonde un nouvel empire”¹⁴⁷.

La formation militaire romaine est également essentielle dans le succès de certaines opérations militaires des Germains¹⁴⁸. Tacite le souligne au début du règne de Tibère, lors du conflit entre Suèves et Chérusques¹⁴⁹. La réalisation par Civilis d’une digue destinée à inonder les basses terres de la vallée du Rhin, lors de son conflit contre les Romains, est aussi révélatrice de ces acquis techniques dus à une longue fréquentation des Romains¹⁵⁰. Dans la *Vie d’Agricola*, Tacite insiste sur le rôle de modèles conféré aux soldats et sous-officiers romains dans les corps auxiliaires¹⁵¹, où ils accomplissent une œuvre civilisatrice.

Civilis connaît aussi l’importance des enseignes légionnaires pour les Romains, et il exhibe celles qu’il a prises dans les premiers engagements militaires lors des batailles suivantes pour démoraliser les troupes romaines¹⁵². Ammien précise que

142. TACITE, *Histoires*, IV, XIII, 2.

143. Je ne rentrerai pas dans le détail de cette affaire, qui n’est pas essentielle ici.

144. TACITE, *Histoires*, IV, XXI, 1.

145. *Ibid.*, IV, XXI, 2.

146. OROSE, *Histoires*, VII, XXXV, 11.

147. TACITE, *Histoires*, IV, LXIII, 1.

148. Lors du soulèvement de Civilis: *ibid.*, IV, XVII, 3.

149. TACITE, *Annales*, II, XLV, 2: “[...] les deux armées se rangent en bataille, avec une égale espérance de part et d’autre, sans pratiquer, comme les Germains d’autrefois, des incursions désordonnées ou par bandes éparses, car de longues campagnes menées contre nous leur avaient appris à suivre les enseignes, à s’appuyer sur des réserves, à écouter les paroles des généraux”.

150. TACITE, *Histoires*, V, XIV, 2.

151. TACITE, *Vie d’Agricola*, XXVIII, 2: “Après avoir tué le centurion et les soldats qui, incorporés dans leurs manipules pour les instruire, leur servaient de modèles et de cadres, ils s’embarquèrent sur trois liburnes”.

152. TACITE, *Histoires*, IV, XVIII, 2.

les Alamans savent identifier les unités militaires romaines¹⁵³ et souligne la bonne connaissance de l'armée romaine dont font preuve certains chefs alamans comme Vadomaire qui, au milieu du IV^e siècle, "[...] tout en admirant l'appareil d'une brillante campagne, se souvenait d'avoir contemplé souvent de tels spectacles depuis sa première jeunesse"¹⁵⁴.

Vadomaire est également décrit bien au fait des pratiques romaines et des dissensions entre Constance II et Julien. Allié des Romains, il entretient à la demande de Constance II l'agitation en Germanie libre¹⁵⁵ pour essayer de retenir les troupes de Julien sur le Rhin en 361. Il maîtrise aussi parfaitement la communication écrite¹⁵⁶, puisqu'à plusieurs reprises Ammien évoque des lettres qu'il échange avec Constance II. Sous Tibère déjà, Arminius maîtrise au moins sommairement le latin, appris lorsqu'il était auxiliaire¹⁵⁷. Certains de ses soldats pratiquent assez bien le latin pour tenir un discours aux troupes romaines¹⁵⁸.

D'autres Germains sont familiers des pratiques et des mentalités romaines à cause du temps passé dans l'Empire, comme le Chérusque Italicus, et sans doute le fils d'Arminius né après la capture de sa mère¹⁵⁹. Ammien Marcellin évoque le cas exceptionnel du chef alaman Serapio, dont le nom témoignerait d'une admiration de la culture grecque par son père¹⁶⁰; cela ne l'empêche pas de faire partie des chefs des Alamans combattant Julien à Strasbourg.

Ce sont donc des Germains assez fin connaisseurs des mentalités romaines, parce que passés au service des Romains à un moment donné, que nous montrent Tacite et Ammien Marcellin dans le cadre du soulèvement de Civilis et de certains conflits du milieu du IV^e siècle. Mais, comme le fait remarquer Y. A. Dauge, ces historiens montrent surtout comment cette élite germanique influencée par Rome met ses acquis techniques au service d'une *ferocia* accrue¹⁶¹.

153. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XVI, XII, 6.

154. *Ibid.*, XVIII, II, 17.

155. *Ibid.*, XXI, III, 4-5.

156. Tout comme les rois burgondes à l'époque de Valentinien : *ibid.*, XXVIII, V, 10-11. Cette maîtrise du latin ne constitue pas une règle générale, comme le montre la nécessité pour Julien de recourir à un interprète lors de ses négociations avec les Chamaves : EUNAPE, *Histoire*, fragment 12.

157. TACITE, *Annales*, II, X, 3 : "[...] il mêlait à ses invectives beaucoup de mots latins, en homme qui avait servi dans les camps romains à la tête de ses compatriotes".

158. *Ibid.*, II, XIII, 2 : "[...] un ennemi, qui connaissait la langue latine, pousse son cheval jusqu'au retranchement et d'une voix forte promet au nom d'Arminius des femmes, des terres et une paie de cent sesterces par jour jusqu'à la fin de la guerre à tout déserteur".

159. *Ibid.*, I, LVIII, 6.

160. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XVI, XII, 25 : "[...] il avait été appelé ainsi parce que son père, longtemps retenu dans les Gaules comme otage et instruit de certains mystères grecs, changea le nom de naissance de son fils, qui était Agenaric, en celui de Serapio".

161. Y. A. DAUGE, *Le Barbare [...]*, *op. cit.*, p. 259.

... dont certains adhèrent à la romanité

Les témoignages les plus importants de la romanité de certains Germains sont fournis par Tacite. Dès le règne d'Auguste, quelques chefs Germains reçoivent la citoyenneté romaine, qui constitue le "brevet de romanité" par excellence, mais ce dernier n'est pas irréversible. Ségeste le rappelle sous la plume de Tacite¹⁶², en affirmant que, depuis qu'il a reçu la citoyenneté, il a mené une politique favorable aux Romains. Ségeste défend l'idée que les Germains sont désireux de s'intégrer à la civilisation et à la paix romaines, et qu'il n'est pas un collaborateur des Romains honni de ses compatriotes. L'octroi de la citoyenneté romaine peut être un moyen d'acheter les dirigeants germains, comme Tacite le montre sous Néron¹⁶³ : Verritus et Malorix, chefs des Frisons, reçoivent la citoyenneté, mais ne peuvent occuper les terres qu'ils réclament dans l'Empire. On ignore s'ils furent solidaires de leur peuple dans son refus de la décision romaine, Tacite n'en disant rien.

Celui-ci évoque ensuite les Ubiens, peuple germanique soumis au plus tard à l'époque augustéenne¹⁶⁴ et assez rapidement organisé en cité, qui obtint ensuite le statut de colonie romaine. Ils ne sont plus considérés comme des Germains par Civilis qui, selon Tacite, s'acharne "sur les Ubiens, parce que cette gens, d'origine germanique, avait renié sa patrie et se faisait appeler d'un nom romain : les *Agrippinenses*"¹⁶⁵. Les Germains de la rive droite du Rhin désirent encore plus que Civilis la disparition des Ubiens en tant que communauté politique¹⁶⁶.

Cependant, aux yeux de Tacite, les Ubiens, même organisés en colonie romaine, demeurent des Germains, mais il souligne aussi leur indéfectible fidélité à Rome¹⁶⁷. La romanité de leur cadre de vie est perceptible à travers le discours prêté par Tacite à l'envoyé des alliés de Civilis exposant les revendications des vainqueurs : "nous vous demandons d'abattre les murs de votre colonie, les monuments de votre servitude"¹⁶⁸. La réponse des Ubiens aux demandes de Civilis montre aussi leur romanité : aux demandes d'exécutions et de destruction, ils répondent habilement par une fin de non-recevoir¹⁶⁹. Pour Tacite, les Ubiens sont à la fois

162. TACITE, *Annales*, I, LVIII, 1.

163. *Ibid.*, XIII, LIV, 4.

164. Hartmut GALSTERER, "Des Éburons aux Agrippiniens. Aspects de la romanisation en Rhénanie", *Cahiers du Centre Gustave-Glotz*, n° 3, 1992, p. 107-121.

165. TACITE, *Histoires*, IV, XXVIII, 1.

166. Selon Tacite, ils "[...] pensaient que la guerre ne prendrait fin que si cette ville était commune à tous les Germains sans distinction, ou si sa destruction dispersait les Ubiens" (*Ibid.*, IV, LXIII, 2).

167. TACITE, *Germanie*, XXVIII, 5 : "[...] les Ubiens mêmes, quoiqu'ils aient mérité d'être colonie romaine et se donnent plus volontiers le nom d'*Agrippinenses* en souvenir de leur fondateur, ne rougissent pas de leur origine, ayant jadis passé le fleuve et, après essai de leur fidélité, été installés sur la rive même du Rhin, pour la défendre, non pour y être surveillés".

168. TACITE, *Histoires*, IV, LXIV, 2 ; sans doute l'historien évoque-t-il ici l'autel des Ubiens, les édifices liés à l'administration romaine, mais aussi les bâtiments civiques de la colonie.

169. *Ibid.*, IV, LXV, 1-2.

de “bons Germains”, par leurs qualités morales, mais aussi des Romains par leur adhésion à l'*urbanitas*, composante essentielle de l'*humanitas* – la civilisation selon les Romains¹⁷⁰.

Sous Claude, Corbulon accepte la *deditio* des Frisons, leur assigne un territoire et les organise en cité: “il leur imposa aussi un sénat, des magistrats, des lois”¹⁷¹. Cela sous-entend que les élites frisonnes sont déjà bien au fait du fonctionnement politique de la cité.

Les passages que Tacite consacre aux Suèves qui suivent Vannius, sous Claude, et qui sont installés à l'intérieur de l'Empire¹⁷² (en Pannonie) laissent penser que Vannius et ses suivants sont prêts à se fondre dans la civilisation romaine. Il est en effet impensable qu'au Haut-Empire les Romains aient voulu installer des populations qui auraient conservé leur mode d'organisation antérieur à l'intérieur d'une province.

Dans la seconde moitié du IV^e siècle, certains jugements d'Ammien montrent une partielle romanité des valeurs de certains rois germaniques alliés, comme Macrianus après 375¹⁷³.

Même chez les Bataves, on constate lors de certains épisodes un rejet de leur germanité, notamment lors de la défaite de Civilis; Tacite les oppose alors clairement aux Germains par leur choix raisonnable¹⁷⁴. On trouve aussi sous la plume de l'historien des considérations relatives aux ambitions personnelles de Civilis opposées à l'intérêt général des Bataves, qui paraissent être une transposition des idées politiques de Tacite chez les Bataves¹⁷⁵. L'épisode de l'appel à Rome des Chérusques est extrêmement intéressant sur le plan de ce rapport des Germains à la romanité¹⁷⁶. Le roi envoyé par Claude descend d'un chef auxiliaire germanique dont Tacite a mis en valeur la romanité lors des guerres de Germanicus contre Arminius. Il porte même le nom d'Italicus, est né à Rome et est citoyen romain; le portrait qu'en fait Tacite est très flatteur. Celui-ci souligne le mépris dont il fait l'objet chez certains Germains, qui le considèrent comme un traître¹⁷⁷. L'historien montre ensuite que la romanité d'Italicus ne résiste pas à l'immersion dans la société barbare¹⁷⁸. On retrouve exactement le même jugement de Tacite à propos

170. Sur ces questions: H. INGLEBERT (dir.), *Histoire [...], op. cit.*

171. TACITE, *Annales*, XI, XIX, 1.

172. *Ibid.*, XII, XXX, 2.

173. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XXX, III, 6: “[...] il donna par la suite, jusqu'à la dernière heure de sa vie, un exemple des belles actions inspirées par un cœur fermement attaché à la concorde”.

174. TACITE, *Histoires*, V, XXV, 1-3.

175. *Ibid.*, V, XXV, 3.

176. TACITE, *Annales*, XI, XVI, 1-3.

177. *Ibid.*, XI, XVI, 3: “[...] quant à Italicus, s'il avait la mentalité paternelle, nul n'avait montré plus d'acharnement que son père à porter les armes contre la patrie et les dieux pénates”.

178. *Ibid.*, XI, XVII, 3: “[...] mais ensuite, le succès le fit glisser à l'orgueil”.

du roi suève Vannius¹⁷⁹, imposé lui aussi par les Romains. Certaines entreprises de romanisation échouent donc, comme le montre également le cas du fils du chef germain Ségeste, nommé prêtre du culte impérial à l'autel des Ubiens en 9 apr. J.-C., qui se rallie à Arminius¹⁸⁰. Ségeste lui-même, citoyen romain, est contraint de s'exiler dans l'Empire¹⁸¹, pour rester fidèle à sa romanité et jouir des avantages qu'elle lui confère.

Germanis dégermanisés, Romains promus à la germanie et rejet de la romanité

La revendication d'un retour à la "germanité" des populations romanisées est largement présente dans les *Annales* et les *Histoires* de Tacite. C'est nettement visible lors de l'épisode des négociations entre Civilis et les Ubiens, tant lorsque les délégués Tencères demandent la destruction de la ville de Cologne que lorsqu'ils soulignent le retour des Ubiens dans la communauté des Germains, qu'ils avaient cru quitter en prenant le nom d'*Agrippinenses*¹⁸².

Dès le règne de Tibère, des chefs germain, rejetés par leurs peuples, en sont réduits à se réfugier dans l'Empire, notamment en Italie et en Narbonnaise¹⁸³. Le Chérusque Italicus est un Germain qui a été totalement coupé de ses racines, puisque né et élevé à Rome; cependant, Tacite le montre victime d'un retour de son atavisme germain dès lors qu'il part pour le royaume chérusque. Cependant, la fuite de chefs germain vers l'Empire n'est pas systématiquement présentée comme l'échec d'aristocrates romanisés en Germanie.

L'usurpation de Silvain¹⁸⁴, en 355, constitue un intéressant *unicum*. Silvain, un Franc né dans l'Empire¹⁸⁵ et parvenu au faîte de la carrière militaire après son ralliement à Constance II en 351, victime d'une cabale ourdie à la cour de Constance II, aurait songé, selon Ammien¹⁸⁶, à s'en remettre à la *fides* des Francs de Germanie

179. TACITE, *Annales*, XII, XXIX, 1: "[...] après avoir été, dans les premières années de son règne, illustre et bien vu de la population, il glissa vers l'orgueil avec le temps".

180. *Ibid.*, I, LVII, 2.

181. *Ibid.*, I, LVIII, 5.

182. TACITE, *Histoires*, IV, LXIV, 1: "Vous voilà rentrés dans la communauté germanique et vous avez repris le nom de Germains; nous en rendons grâce à nos dieux communs et à Mars, le plus grand des dieux, et nous vous félicitons de ce qu'enfin vous serez libres parmi des hommes libres".

183. Le Germain Catualda est installé par Tibère à Fréjus: TACITE, *Annales*, II, LXIII, 5. Marobaud, après sa défaite face à Arminius, est installé par Tibère à Ravenne, et il y est "gardé en réserve" au cas où les Suèves seraient vaincus (*Ibid.*, II, LXIII, 1-4); plus tard, Claude promet au Suève Vannius de lui offrir asile dans l'Empire s'il était chassé du pouvoir (*Ibid.*, XII, XXIX, 2).

184. J. F. Drinkwater doute de la réalité de cette usurpation, la mort de Silvain étant plutôt en relation avec sa rivalité avec Ursicin: John F. DRINKWATER, "Silvanus, Ursicinus and Ammianus: Fact or Fiction", dans Carl DEROUX (éd.), *Studies in Latin Literature and Roman History*, VII, Bruxelles, coll. Latomus, n°227, 1994, p. 568-576.

185. Sur Silvain: L. CRACCO RUGGINI, "Les généraux [...]", art. cit., p. 678-679.

186. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XV, V, 15.

libre. Comme l'a montré A. Chauvot¹⁸⁷, cet épisode révèle la romanité de Silvain, qui prête aux Francs une valeur éminemment romaine, opposée à la perfidie de l'entourage impérial, et qui construit une image idéale du *Barbaricum*, dont les valeurs seraient celles des "Barbares impériaux" auxquels il appartient. Ammien décrit en fait involontairement en Silvain un Franc totalement romanisé¹⁸⁸.

Julien lui-même est présenté comme contraint à l'usurpation par les Germains¹⁸⁹. Cette usurpation est due, en partie au moins, à la décision de Constance II de transférer des unités auxiliaires de valeur, composées de Germains, en Orient¹⁹⁰. L'élévation à l'Augustat de Julien, en 360, prend une forme atypique, puisqu'il est hissé sur le pavois, à la manière des Germains¹⁹¹. Tout le récit d'Ammien souligne la passivité de Julien, sans doute avec l'arrière-pensée de le dédouaner de l'accusation d'usurpation. Cette prise de pouvoir est ourdie en grande partie par les auxiliaires germains, qui se mutinent contre le pouvoir légal de Constance II au nom de la défense de la romanité. Dans le discours qu'il prononce devant ses troupes en 361, rapporté par Ammien Marcellin¹⁹², Constance II accuse Julien d'être devenu un barbare, soutenu par des troupes auxiliaires de Germains qui se caractérisent par leur *feritas*, caractéristique s'il en est de la barbarie aux yeux des Romains; cette barbarie de Julien en fait l'antithèse de Constance II, qui se présente alors comme le défenseur du monde romain et de la romanité. Cette thématique du grand officier voulant instrumentaliser les Germains pour prendre le pouvoir est également développée par Orose à propos de Stilicon, accusé d'utiliser les Germains (entre autres) pour s'emparer du pouvoir impérial¹⁹³. Dans ce cas, circonstance aggravante aux yeux d'Orose, c'est un "barbare impérial" qui prétend au pouvoir.

187. A. CHAUVOT, "Représentations du *Barbaricum* chez les Barbares au service de l'Empire au IV^e siècle", *Ktéma*, n°9, 1984, p. 145-160.

188. Chez Aurelius Victor, l'appréciation est différente: les passages concernant l'usurpation de Silvain évoquent une prise du pouvoir "par crainte ou par folie" (Aurelius VICTOR, *Livre des Césars*, XLII, 16), ce qui, dans le second cas, relèverait d'un comportement classiquement attribué par les Romains aux Barbares.

189. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XX, IV, 6: "[...] l'affaire demandait à être traitée attentivement du fait qu'il se trouvait pris entre la sauvagerie des Barbares et le caractère des ordres reçus".

190. *Ibid.*, XX, IV, 3-5.

191. "[...] on le hissa sur un bouclier de fantassin, et tandis qu'il se dressait bien haut au-dessus de la foule sans que personne fit silence, il fut déclaré Auguste" (*Ibid.*, XX, IV, 17); ZOSIME, *Histoire nouvelle*, III, IX, 2.

192. AMMIEN MARCELLIN, *Res Gestae*, XXI, XIII, 13.

193. OROSE, *Histoires*, VII, XXXVIII, 3-4.

CONCLUSION

Au-delà des lieux communs largement véhiculés par les historiens romains, on perçoit à travers les amples récits historiques de Tacite et d'Ammien Marcellin une vision complexe et ambivalente des Germains¹⁹⁴. Même si le discours est généralement totalement proromain, les Germains ne sont pas uniformément dépeints en fonction des canons de la barbarie. Dans certains écrits historiques, comme l'*Histoire romaine* de Dion Cassius, les Germains contribuent à l'édification du portrait moral du mauvais empereur, Commode ou Caracalla en l'occurrence.

Cependant, seul le passage à la vie civique consécutif à une soumission durable à Rome, comme ce fut le cas pour les Ubiens, garantit un comportement civilisé aux yeux de Tacite, la civilisation n'étant pas liée à la valeur militaire – indéniable – des troupes de Germains au service de Rome. Toutes les tentatives d'implanter la romanité hors de l'Empire sont présentées comme des échecs, à juste titre. Chez Ammien, le contexte moins favorable à Rome n'entraîne pas de renoncement aux *topoi* à propos des Germains, et le discours, en relation avec le difficile contexte des dernières décennies du IV^e siècle, est souvent violemment anti-germain. Cependant, l'historien brosse, malgré lui parfois, les portraits attachants de certains Germains "impériaux" comme Silvain et souligne la dépendance des Romains envers les recrues germanes. Ammien ne s'appesantit pas sur le cas des Germains installés dans l'Empire, dont la présence n'est plus liée désormais à l'apprentissage de la vie civique, mais il met en lumière, à l'instar d'un Tacite mettant en opposition les bons Germains romanisés que sont les Ubiens et les mauvais Germains traîtres à Rome qui suivent Civilis, les bons Germains impériaux, boucliers de la romanité, et les mauvais Germains de l'extérieur.

194. Michael Sage propose de voir dans les écrits de Tacite deux visions opposées des Germains: Michael M. SAGE, "Tacitus' Historical Works: A Survey and Appraisal", *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 33, 2, Berlin – New York, 1990, p. 851-1030. Il oppose les Germains archétypiques de la *Germanie* et les Germains réels des *Histoires* et des *Annales*, les premiers étant les bons Germains, les seconds les mauvais Germains. Toutefois, les choses paraissent plus complexes, notamment après l'analyse du cas des Ubiens.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

- 1 Jean-Claude Caron, Laurent Lamoine, Natividad Planas 9

PREMIÈRE PARTIE **L'ennemi, un lieu de mémoire**

- 2 Jean-Claude Caron
Introduction. De l'utilité mémorielle de l'ennemi 25
- 3 Enrique García Riaza
*Hispanis hostes : de la praxis militaire
à la représentation idéologique dans la Rome républicaine* 31
- 4 Laurent Lamoine
*Le corps du rebelle Sacrovir, de l'ostentation
à l'immolation (21 apr. J.-C.)* 43
- 5 Blaise Pichon
*Les Germains et l'Empire chez les historiens romains,
de Tacite au début du V^e siècle* 61
- 6 Annliese Nef
*La Lettre au trésorier de l'église de Palerme
ou de l'art de choisir ses ennemis* 85
- 7 Jean-Claude Caron
*Mémoires de guerre civile ou l'ennemi absolu.
Lyon, 1831 : un nouveau 1793?* 95
- 8 Laurent Dornel
*La fabrication de l'ennemi "héréditaire"
allemand (1815-1914)* 107

375

DEUXIÈME PARTIE **De chair et d'encre**

- 9 Laurent Lamoine
Introduction. De chair et d'encre 125
- 10 Christophe Giudicelli
*De l'utilité politique de l'ennemi. Les "Indiens de guerre"
et la construction des frontières de l'Amérique espagnole* 131

11	Natividad Planas <i>La Judith musulmane. Action politique et commensurabilité selon les captifs chrétiens d'Alger (XVII^e siècle)</i>	149
12	Federico Palomo <i>Teatro de sangue, espelho de aço. António Francisco Cardim et la représentation du martyr dans le monde portugais de la première modernité</i>	165
13	Sébastien Pivoteau <i>Les deux corps de l'ennemi. L'imbrication du biologique et du social dans l'identification des auteurs de l'assassinat commis au château de la Borie (Mauris, Cantal) en 1827</i>	187
14	Martin Müller <i>Embodying Piracy, Textualizing the Piratical Body: Defining, Combating, and Punishing Southeast Asian "Piratical Communities" in British Discourse and Practice, c. 1810-1860</i>	201
15	Julien Bouchet <i>L'adversaire politique en images. Usages du corps dans la France républicaine (1880-1914)</i>	223
16	Valentina Marcella <i>Smuggling Intellectual Freedom under Physical Constraint: The Enemy's Body in Turkish Prison Cartoons</i>	243

TROISIÈME PARTIE

Marquer et éliminer l'ennemi

17	Natividad Planas <i>Introduction. Le corps de l'ennemi</i>	261
18	Luc Renaut <i>Signation chrétienne et marquage des captifs dans le monde antique : pratiques et représentations</i>	269
19	Maribel Fierro <i>Murder as Accident: The Deaths of the Abbasid 'Abd Allah b. 'Ali and the Sultan Ghiyath Al-Din of Delhi</i>	285
20	Louise Mallart <i>Représentations et significations de la consommation du corps de l'ennemi dans l'Occident médiéval</i>	297
21	Igor Pérez Tostado <i>Châtiment et persuasion : le corps de l'ennemi catholique en Angleterre (XVI^e et XVII^e siècles)</i>	309

22	Jean-Pierre Cavailé <i>Le corps de l'ennemi de Dieu et des hommes : le supplice de Jules-César Vanini, condamné au bûcher pour blasphème et athéisme (1619)</i>	323
23	M'hamed Oualdi <i>Circoncire des Européens à Tunis. Significations d'une étape de conversion et d'intégration (début du XVIII^e-milieu du XIX^e siècle)</i>	337

CONCLUSION

24	Jean-Claude Caron, Laurent Lamoine, Natividad Planas	353
----	--	-----

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	365
-------------------------	-----

TABLE DES ILLUSTRATIONS	371
-------------------------	-----

TABLE DES MATIÈRES	375
--------------------	-----

Q

u'il soit aux portes ou à l'intérieur de la Cité, l'ennemi est une catégorie omniprésente dans le vocabulaire mémoriel comme dans le récit historique ou le discours politique. Cet ouvrage interroge sa pertinence en mettant en lumière les contextes où elle est à l'œuvre de l'Extrême-Orient à l'Amérique espagnole, en passant par l'Europe et l'Afrique du Nord, au cours d'une période qui va du VI^e siècle av. J.-C. au XIX^e siècle. Il s'agit d'analyser les usages que les sociétés du passé font des figures de l'ennemi, souvent réduites à de simples topoï. Objet de traitements antagonistes, entre massacre et intégration au sein des plus hautes sphères de l'État, ceux que l'on nomme ennemis sont parfois devenus des figures mythiques que cette enquête vise à déconstruire.



Collection Histoires croisées

Jean-Claude Caron, professeur d'histoire contemporaine à l'UBP et membre de l'UIF, travaille sur les violences socio-politiques au XIX^e siècle.

Laurent Lamoine est maître de conférences en histoire romaine à l'UBP. Ses travaux portent sur les élites et les institutions locales en Gaule à l'époque de l'indépendance et à l'époque romaine.

Natividad Planas, maître de conférences en histoire moderne à l'UBP, travaille sur les relations entre l'Espagne et l'Islam.



ISBN 978-2-84516-679-0 / PRIX 15 €